



HAL
open science

Une histoire sans historiens ? Les politiques culturelles du XIXe siècle français au regard des sciences sociales

Jean-Charles Geslot

► **To cite this version:**

Jean-Charles Geslot. Une histoire sans historiens ? Les politiques culturelles du XIXe siècle français au regard des sciences sociales. *Circé. Histoire, savoirs, sociétés*, 2013, 3. hal-01527184

HAL Id: hal-01527184

<https://hal.science/hal-01527184>

Submitted on 7 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une histoire sans historiens ? Les politiques culturelles du XIXe siècle français au regard des sciences sociales

Jean-Charles Geslot

Résumé

L'histoire des politiques culturelles au XIXe plus intéressés dans ce domaine par la période qui suit la création du ministère des Affaires culturelles en 1959, et effrayés par le risque d'anachronisme que sous-tend une recherche sur une catégorie d'intervention publique inexistante à la période considérée. Les spécialistes d'autres disciplines (histoire de l'art, sociologie historique, science politique) semblent plus présents sur ce terrain, et ont développé une réflexion épistémologique poussée sur les potentialités d'une telle recherche, menée dans un cadre strict permettant d'éviter, outre le risque d'anachronisme, ceux de la téléologie ou du natalisme, inhérents à l'étude de la genèse des politiques publiques. Il s'agit d'évaluer l'apport des sciences sociales à ce champ de recherches et la possibilité de considérer comme scientifiquement valide la catégorie « politiques culturelles » pour le XIXe siècle.

L'historiographie des politiques culturelles n'est plus à faire : la genèse de ce champ de recherches est aujourd'hui bien connue, de même que l'apport des historiens qui, s'il peut être considéré comme tardif, comparé par exemple aux professionnels de la culture, aux historiens de l'art, aux juristes ou aux sociologues, n'en est pas moins majeur[1]. Pour autant, le bilan de l'apport des historiens à l'histoire des politiques culturelles est particulièrement inégal. La consultation de la liste des publications du Comité d'histoire du ministère de la Culture[2], comme des recensements bibliographiques opérés par Philippe Poirrier ou Dominique Poulot, témoignent du déséquilibre flagrant existant entre le XX^e et le XIX^e siècles[3]. Les travaux historiques consacrés à l'étude des relations entre État et culture, entre pouvoir et arts, sous le Front populaire, le régime de Vichy, ou dans la deuxième moitié du siècle dernier, sont légion, la période suivant la création du ministère des Affaires culturelles faisant pour des raisons évidentes l'objet de toutes les attentions.

En revanche, l'histoire des « politiques culturelles avant la lettre », ainsi que les a très justement qualifiées Pascal Ory[4], ne semble pas susciter l'intérêt des historiens. Cette histoire, pourtant, est possible. Les sources sont disponibles, nombreuses et exploitables. Elle est possible, et d'ailleurs elle existe : des travaux nombreux ont été et sont encore menés sur la période du XIX^e siècle, et ce pas seulement sur les politiques artistiques, auxquelles on a parfois tendance à réduire un peu trop rapidement l'action « culturelle » des pouvoirs publics avant Malraux. Mais cette histoire qui s'écrit n'est pas majoritairement le fait d'historiens. Paradoxalement, ce qui intéresse surtout ces derniers, ce sont les formes les plus récentes des politiques culturelles, et ils ont tendance à abandonner les zones les plus éloignées de notre époque à d'autres, tout aussi intéressés qu'eux aux charmes de la diachronie, les historiens de l'art pour commencer, ou encore les spécialistes de sociologie historique et de science politique intéressés à la genèse des politiques publiques.

Il convient donc de s'interroger sur ce qui peut apparaître comme un désamour des historiens pour le thème des politiques culturelles au XIX^e siècle. D'en évaluer d'abord l'ampleur – car les historiens ne sont pas, loin de là, complètement absents de ce champ : ils y sont présents mais de façon peut-être moins explicite que d'autres. De chercher également à le comprendre : est en jeu, notamment, la question de la validité du concept de « politiques culturelles » pour cette époque où l'expression n'existe pas, et qui fait craindre à beaucoup l'anachronisme. Mais on peut aussi dépasser cette question et chercher, dans les réflexions et les travaux produits par les autres sciences sociales, quelles seraient les conditions de possibilité d'une histoire des politiques culturelles au XIX^e siècle.

I. Une histoire sans historiens ?

Rappelons pour commencer ce qui peut apparaître comme une sorte de paradoxe disciplinaire. C'est pour une thèse de doctorat en droit qu'André-Hubert Mesnard est l'un des premiers à aborder, en 1969, *L'Action culturelle des pouvoirs publics* dans son historicité[5]. Un juriste, donc, et non un historien. De même, la première véritable synthèse d'ensemble sur l'évolution, dans leur historicité là encore, des rapports entre art et pouvoir est due à un historien de l'art, Gérard Monnier[6], dont l'ouvrage parut quelques années avant qu'un historien, Philippe Poirrier, ne fasse de même sur le thème des politiques culturelles[7]. Pourtant, dans son ouvrage, Gérard Monnier s'interrogeait sur l'appartenance exclusive de son angle d'approche (« l'histoire des institutions de l'art et des pratiques sociales du monde des arts[8] ») à l'histoire de l'art : « Une telle démarche a une identité scientifique brouillée », écrivait-il : « est-ce de l'histoire administrative ? de l'histoire sociale ? est-ce de l'histoire de l'art ? est-ce encore de l'histoire de l'art[9] ? » Ce questionnement témoigne bien du fait que l'histoire des politiques culturelles, y compris dans l'acception plus étroite des politiques artistiques, ne saurait relever uniquement d'une approche d'histoire de l'art, même si les spécialistes de cette discipline ont été parmi les premiers à s'en emparer et si la question des institutions et politiques artistiques peut sembler les intéresser au premier chef. Or, comme le rappelle Loïc Vadelorge[10], les historiens se sont aussi dès longtemps intéressés à ce champ et à celui plus large des politiques culturelles. Un panorama rapide des principaux travaux de référence consacrés aux politiques artistiques et culturelles qui balaient le champ chronologique des régimes du XIX^e siècle permet de se rendre compte de la place réelle qu'y occupent les historiens[11].

La période de la monarchie constitutionnelle (1815-1848) représente un cas d'étude intéressant. Les deux principaux ouvrages sur les politiques culturelles de cette période sont en effet le fait d'une historienne de l'art et d'un sociologue, qui s'appuient sur une démarche historienne tout en cherchant à la dépasser[12]. Marie-Claude Chaudonneret a ainsi consacré un ouvrage aux relations entre l'État et les artistes entre 1815 et 1833[13], dans lequel elle remarque que « l'œuvre de la Restauration dans le domaine des arts a été oubliée », et que « d'une façon générale, le premier XIX^e siècle est trop négligé, ou envisagé de façon tronquée[14]. » Cet ouvrage se présente d'ailleurs comme en rupture avec certaines traditions disciplinaires, tant de l'histoire que de l'histoire de l'art : la focalisation sur le romantisme, le discrédit du régime des Bourbons, le cliché de l'autoritarisme royal en matière artistique, le respect de bornes chronologiques purement politiques... Il cherche à apporter des éclairages nouveaux sur des faits moins connus, comme les expositions contestataires de l'académisme ou l'indépendance des fonctionnaires de l'administration royale. Marie-Claude Chaudonneret revendique du reste une démarche historienne : l'appui sur des sources, que celles-ci soient officielles (« la si riche série O3 ») ou non (la presse)[15].

Au-delà de la seule question, classique, des rapports entre l'État et l'art, le projet culturel propre à cette période a également intéressé la sociologie historique du politique : Jean-Miguel Pire a ainsi publié, en 2002 également, un ouvrage de référence sur le « volontarisme culturel fondateur » porté par Guizot et le courant doctrinaire entre 1814 et le début des années 1840[16]. Son positionnement est intéressant du point de vue de l'enjeu disciplinaire dont relève l'étude des politiques culturelles. « S'il s'appuie sur un matériau historique, dit Jean-Miguel Pire, la nature problématique des interrogations auxquelles ce travail entend répondre, le situe fortement dans le champ de la sociologie. » S'inscrivant résolument « dans la lumière de la théorie wébérienne de la légitimité », l'auteur cherche, dans ce qu'il considère comme un « essai de sociologie historique », à « comprendre comment les idées se transforment en lois » et, « au-delà de la démonstration historique », à « élucider des problèmes dont les considérants dépassent le cadre chronologique de ce premier XIX^e siècle » en termes de compréhension du rôle de l'État « dans la production des valeurs constitutives de l'unité sociale », notamment[17].

Article paru dans la revue *Circé. Histoire. Savoirs. Sociétés*, n° 3, 2013/1, en ligne : <http://www.revue-circe.uvsq.fr/numeros-publies/numero-3/>.

La deuxième République elle aussi a fait l'objet de travaux d'historiens de l'art : les deux principales études sur la période, celle, ici encore, de Marie-Claude Chaudonneret, qui s'est intéressée au concours de 1848[18], et celle de Chantal Georgel[19], montrent que c'est à cette discipline que l'on doit les ouvrages de référence. Il en est de même pour le second Empire : la thèse de doctorat en histoire de l'art de Catherine Granger, porte là encore essentiellement sur la politique artistique du régime[20]. Un colloque récent tenu à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, organisé par Jean-Claude Yon et l'auteur de cet article, a toutefois tenté d'élargir la perspective en envisageant toutes les dimensions de l'action menée à cette époque en matière culturelle et en croisant pour cela les approches des historiens (notamment du culturel) et des historiens de l'art[21]. La longue troisième République a elle aussi fait l'objet de travaux nombreux. Deux ouvrages permettent d'en décrypter la politique artistique sur toute la période : la thèse en histoire de l'art de Pierre Vaisse (1980)[22] sur les relations entre le régime et les peintres, et celle de Marie-Claude Genêt-Delacroix (thèse d'histoire mais par une historienne de l'art) sur le système des Beaux-Arts (1989)[23]. Il faut y ajouter l'étude de Vincent Dubois qui, à la rencontre de la sociologie historique et de la science politique, cherche à démontrer l'impossibilité d'une politique culturelle qui fut celle du régime jusqu'à l'entre-deux-guerres[24]. Entre-deux-guerres marqué d'ailleurs par ce qui est généralement considéré comme la première expérience digne de ce nom en matière de politique culturelle pensée et systématique, celle du Front populaire, étudiée elle par un historien, Pascal Ory, dont la thèse joua un rôle pionnier dans la constitution du champ historique des politiques culturelles[25].

Les historiens, on le voit, sont loin d'être majoritaires, sur le champ de l'étude des politiques culturelles « avant la lettre ». Ils y sont néanmoins présents. Philippe Poirrier relève d'ailleurs que les « quelques pionniers – au demeurant fort isolés », Paul Gerbod, Maurice Crubellier, qui s'intéressent à la question dès les années 1970, se penchent notamment sur le XIX^e siècle[26]. Beaucoup d'autres, depuis, y ont consacré leurs efforts, même si la perspective de leurs travaux ne s'inscrit pas nécessairement et explicitement dans le domaine de l'étude de « politiques culturelles ». À la rencontre de la nouvelle histoire politique et de l'histoire culturelle développées dans les années 1980, plusieurs domaines de recherche ont ainsi multiplié les travaux sur des thèmes alimentant celui des politiques culturelles. L'exemple des fêtes est, en la matière, l'un des plus probants ; elles constituent en effet, pour Guy Saez, « la première tentative moderne d'une politique culturelle[27]. » Les études de Mona Ozouf, Rémi Dalisson, ou encore Sudhir Hazareesingh[28], ont déjà largement défriché ce champ et permis en effet de mettre en exergue le rôle essentiel des fêtes dans la réalisation du projet culturel des régimes qui se succèdent. De la même façon, l'action culturelle extérieure de la France relève, à en croire François Chaubet, du champ de la politique culturelle[29]. Il faut également évoquer l'apport des historiens qui, en se penchant sur les politiques culturelles locales, contribuent également à explorer l'apport du XIX^e siècle en la matière[30]. Ces exemples témoignent de l'intérêt des historiens pour ce qui relève de l'action des élites et/ou pouvoirs publics au XIX^e siècle dans le domaine qualifié aujourd'hui de culturel. Mais en comparaison de leur investissement du même champ pour le XX^e siècle, et relativement à celui des tenants d'autres disciplines, on peut les considérer comme sous-représentés : reste à comprendre les raisons de cet état de choses.

II. L'histoire des politiques culturelles : risques et réticences

L'une des principales, sinon la principale raison tient à une question de vocabulaire et, au-delà de cela, à un problème de définition des catégories et concepts. Pour faire simple, on pourrait dire que les historiens hésitent à parler *des* politiques culturelles *du* XIX^e siècle, parce qu'ils hésitent à parler *de* politiques culturelles *pour* cette période. La raison pourrait en paraître simple : l'expression, *a fortiori* le concept, n'existent pas alors. Comme l'explique Vincent Dubois, la politique culturelle est « une chose qui n'accède au statut de réalité sociale qu'assez récemment[31] » : avec le succès du mot lui-même de « politique culturelle », d'abord, et par la visibilité nouvelle prise depuis 1959 par l'action de l'État en matière culturelle ensuite. Un certain nombre de travaux de sémantique historique l'ont en effet montré : la notion de culture ne correspond pas, au XIX^e siècle, à l'acception qui sous-tend depuis

1959 l'existence et l'action du ministère du même nom – le terme est en effet assez peu utilisé durant cette période[32]. « Il n'est pas aussi chimérique qu'il le paraît au premier coup d'œil, de croire que la culture peut améliorer les générations elles-mêmes », écrivait ainsi Condorcet en 1791[33] : une phrase qu'aurait pu faire sienne Malraux, mais qu'il ne faut néanmoins pas comprendre avec les schémas d'un homme de la fin du XX^e siècle ou du début du XXI^e siècle. Le mot culture, sous la plume du philosophe, ne correspond pas à un domaine, encore moins à une catégorie d'intervention publique qu'il ne concevait pas, mais au fait de « cultiver », d'entretenir. Si le mot culture ne possède donc pas alors le sens qui est le sien aujourd'hui, l'expression « politique culturelle », quant à elle, est fort peu usitée, dans son acception moderne, avant les années 1960[34]. Dans cette perspective, employer le terme pour le XIX^e siècle semble n'avoir aucun sens.

Aussi Philippe Urfalino et Vincent Dubois ont-ils insisté sur les précautions à prendre dans l'utilisation du concept. Pour eux, il ne s'applique qu'à des temporalités précises, et surtout au moment où apparaît un ministère des Affaires culturelles, agent principal d'une catégorie d'intervention publique nouvelle. « Ce que l'on peut raisonnablement appeler une "politique culturelle" a été inventé en 1959 » écrit ainsi Philippe Urfalino, qui note que « l'inscription de la politique culturelle dans une continuité plus que séculaire en dissout la véritable nature[35]. » Vincent Dubois, qui inscrit, on l'a dit, sa recherche dans une antériorité plus grande, le fait pour montrer justement que l'institutionnalisation des politiques culturelles est un processus lent, entamé dans les dernières années du XIX^e siècle, mais qui se révèle impossible à mettre en œuvre jusqu'aux années 1960[36]. Prenant acte par ailleurs du développement des études d'histoire locale portant essentiellement sur la période allant de l'entre-deux-guerres aux années 1960, il s'insurge contre « l'utilisation (tendanciellement) abusive » du terme, et pose que « la notion de "politique culturelle" n'est de fait pas un concept transhistorique » : elle a été créée « pour l'action (non pour la recherche) ». Tout en reconnaissant explicitement, comme le fait d'ailleurs Philippe Urfalino, l'ancienneté de l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine culturel, et la légitimité d'une recherche historique sur ce sujet, il met en garde les chercheurs contre « les risques de l'anachronisme » et milite pour un emploi parcimonieux de l'expression ; il refuse la pratique visant à l'utiliser comme un élément englobant, permettant de donner une cohérence à des actions qui n'en ont pas, de postuler « des intentions et des formes d'organisation sociale et intellectuelle » inexistantes pour l'époque. Il y voit une façon de « faire dire aux acteurs historiques des choses qu'ils ne pensent pas dans les mêmes termes », de « leur prêter des intentions et des formes d'organisation sociale et intellectuelle qui ne sont pas celles de leur époque[37]. »

Le risque de l'anachronisme constitue donc un frein réel à la capacité des historiens de s'emparer résolument de la question des politiques culturelles au XIX^e siècle. Apparemment privé de ces « opérateurs historiques de l'objectivation d'une politique », que sont notamment les discours explicites et des instruments administratifs rationnels[38], le XIX^e siècle n'aurait pas vu se développer de politiques culturelles. Personne à l'époque, en effet, ne parle en ces termes, pour les raisons susdites : la culture n'est pas pensée comme un domaine pouvant faire l'objet d'une politique (une « catégorie d'intervention publique », pour reprendre une expression issue de la science politique) et n'est pas dotée d'un adjectif, « culturel », servant à désigner ce qui relève de ce domaine ; elle est alors vue comme un processus, une action, généralement mélioratifs – on parle alors de la culture *de quelque chose*, que ce quelque chose soit une céréale, ou l'esprit. Il n'y a pas non plus de ministère, ni même d'administration « culturelle » : ce qui existe, c'est la fameuse administration des Beaux-Arts, qui par deux fois durant la période est érigée en ministère spécialisé – en 1870, avec le ministère des Beaux-Arts, puis des Lettres, Sciences et Beaux-Arts de Maurice Richard, et en 1881-1882 avec le ministère des Arts confié par Léon Gambetta à Antonin Proust au sein de son Grande Ministère[39]. Ces configurations administratives qui auraient pu constituer la base de l'objectivation d'une politique culturelle ne s'inscrivent cependant pas de façon durable dans le champ gouvernemental et, en outre, elles restent centrées sur la seule politique artistique du régime. Tout ceci, par conséquent, ne fait pas une politique culturelle. Dire le contraire serait de l'anachronisme.

Seraient donc dans l'erreur tous ceux qui useraient et abuseraient du terme pour le XIX^e siècle. Ainsi Jean-Miguel Pire qui évoque très explicitement le terme dans son étude, déjà citée, sur le « volontarisme fondateur » de Guizot en matière culturelle. Ainsi également le politiste Bruno Péquignot qui, remontant encore plus loin dans le temps, considère que « les grands axes d'une politique culturelle à la française » sont présents dans l'action de l'État depuis la Renaissance[40]. Ces deux auteurs ne sont pas historiens et, si l'on voulait leur trouver des circonstances atténuantes, on pourrait invoquer leur moindre prévention à manier des concepts anachroniques – tout en se gardant bien de mettre cela sur le compte d'une moins grande rigueur épistémologique. Pour autant, les historiens, génétiquement plus sensibles à cette question de l'anachronisme, n'hésitent pas eux non plus à employer le terme. Françoise Mélonio a ainsi décrit, dans un article au titre explicite, « la politique culturelle des libéraux dans la première moitié du XIX^e siècle[41] ». Le moderniste Daniel Rabreau évoque lui « la politique culturelle de l'Ancien Régime » dans un autre article consacré aux règnes de Louis XV et Louis XVI, censé éclairer la mise en œuvre des projets artistiques et culturels de la Révolution[42]. À en croire les défenseurs d'une utilisation « parcimonieuse » de l'expression – pour reprendre le terme de Vincent Dubois – tous ces chercheurs auraient, par facilité de langage ou pour des raisons d'utilitarisme conceptuel, employé à tort une catégorie qui n'existait pas dans les schémas mentaux de l'époque – il est à peu près certain que ni Louis XV, ni Louis-Philippe n'ont jamais formalisé d'une quelconque façon l'idée qu'ils menaient ou faisaient mener par leurs ministres une « politique culturelle », et *a fortiori* employé le terme. De ce fait, nos quatre chercheurs, en plaquant artificiellement sur le passé des grilles d'analyse contemporaines, se seraient rendu coupables d'anachronisme. Ils l'ont fait pourtant, bien que, comme on l'a dit, aucun d'entre eux ne puisse être suspecté, en aucune manière, d'un quelconque manque de précaution épistémologique. C'est peut-être le signe que cette catégorie « politiques culturelles » a son utilité en sciences sociales, pour des périodes antérieures à son apparition dans les champs politique et scientifique. Laissons donc pour l'instant de côté ces questions, certes essentielles, mais qui ne sont pas l'objet de cet article, de l'utilitarisme conceptuel et de l'anachronisme : prenons à notre compte d'historien, à titre expérimental pourrait-on dire, la catégorie « politiques culturelles du XIX^e siècle » et tentons de voir ce que les autres sciences sociales peuvent apporter à l'étude de ce que furent alors les relations entre l'État et le domaine dit aujourd'hui « culturel ».

III. L'apport des sciences sociales

Si le risque d'anachronisme plane au-dessus de tous ceux qui s'aventurent dans l'histoire des politiques culturelles, il en est deux autres tout aussi menaçants : le natalisme et la téléologie. Tous deux sont liés à la fascination que peut provoquer parfois la date de 1959, qui représente le moment de création du ministère des Affaires culturelles, et pourrait être aussi considéré comme celui de la création d'une nouvelle catégorie d'intervention publique, une sorte d'an I de l'ère des politiques culturelles. La science politique a depuis longtemps montré la vanité d'un tel postulat. Yves Meny et Jean-Claude Thoenig ont ainsi mis en avant cette « illusion nataliste », sous forme de mise en garde : « dire qu'une politique publique naît est à la fois correct et dangereux », expliquent-ils, car cela peut impliquer que rien n'a précédé, ce qui est rarement le cas : d'une période à l'autre, expliquent-ils, « les politiques publiques s'entretiennent largement d'elles-mêmes[43]. » La création d'un ministère ne signifie donc pas la création d'une politique, et cette précaution nécessaire est réaffirmée pour le champ des politiques culturelles, entre autres par Serge Graziani, qui conteste l'idée selon laquelle la politique culturelle ne serait qu'un « fait actuel » uniquement lié à la création d'une administration rationnelle[44] ; par Vincent Dubois qui met en garde contre le « mythe de la fondation » souvent entretenu au sein de l'administration ministérielle et susceptible d'influencer les chercheurs[45] ; ou encore par Bruno Péquignot qui, revenant sur l'époque de la fin du XIX^e siècle proposée par Vincent Dubois pour dater le début d'institutionnalisation de la politique culturelle, fait remarquer que « si cette idée a pu émerger, c'est que déjà existait quelque chose au sein de l'appareil d'État qui prenait en charge la vie culturelle et artistique », s'appuyant en cela sur l'étude consacrée à Guizot par Jean-Miguel Pire, qu'il a d'ailleurs préfacée[46]. Claude Patriat résume parfaitement cette idée, grâce à une

Article paru dans la revue *Circé. Histoire. Savoirs. Sociétés*, n° 3, 2013/1, en ligne : <http://www.revue-circe.uvsq.fr/numeros-publies/numero-3/>.

expression commode : « des Valois à la rue de Valois, dit-il, il y a l'écrasante prégnance d'un *continuum* impressionnant » – *continuum* dont il remarque cependant qu'il ne doit pas mener à des comparaisons abusives, tant les changements de contexte créent également d'importantes discontinuités[47]. Laurent Fleury fait quant à lui le lien entre cette illusion nataliste et un « tropisme stato-centré » qui conduit à considérer 1959 comme une date fondatrice alors qu'elle ne concerne que l'acteur étatique des politiques culturelles, qui, s'il a bien sûr son importance dans le champ, n'en est ni le seul, ni le plus ancien[48].

Se garder de cette illusion nataliste permet également de faire un sort à un autre risque, celui de la téléologie, qui menace toute approche en termes de genèse des politiques publiques, domaine aujourd'hui bien constitué au sein des sciences sociales, à la croisée entre histoire politique, sociologie historique et science politique. Son but est en effet d' « étudier tant la genèse des catégories de perception et de transformation du monde social que les modalités de mise en forme politico-administratives expérimentées par l'État et ses politiques publiques[49]. » Il s'agit, explique par exemple Bruno Péquignot, « de chercher dans le temps long la permanence d'une logique sociale en œuvre aujourd'hui[50]. » On le voit dans ces derniers mots : il ne faudrait pas grand chose pour que cette approche tombe du côté de la téléologie. D'où les mises en garde formulées par Pierre Favre contre « les périls d'une science politique science de l'histoire » qui pourrait aboutir à une « négation de la démarche historique[51]. » En prenant justement l'exemple de la politique culturelle, il regrette cette sorte de nouvelle mode qui consiste à « ouvrir systématiquement des terres de recherche [...] sur la genèse des institutions ou des mécanismes politiques actuels », et dénonce « l'évolutionnisme sous-jacent qui préside à ces choix d'objets de recherche. » Ainsi, allant plus loin que le reproche de l'anachronisme déjà évoqué, il semble critiquer, sans toutefois employer le terme, la dimension téléologique d'une telle approche. Se plaçant lui du côté de la sociologie historique du politique, Yves Déloye insiste aussi sur la nécessité qui s'impose à elle, d' « apprendre à ne pas rendre compte des processus et des mécanismes qu'elle analyse à partir de leurs seuls résultats[52]. » C'est dans cette perspective que Bernard Lacroix prône le recours à une démarche *ex ante* et non *ex post*[53] : « penser les réalisations observables » non pas « à partir des catégories ou des discours qui les ont définies », mais « dans la manière dont elles se forment et dans la façon dont elles s'imposent, dans l'exacte mesure où elles acquièrent, en un mot, leur statut de « réalités ». »

Pour expliquer cette démarche, on peut par exemple s'interroger sur l'absence de politique culturelle sous le second Empire. Cette interrogation doit impérativement se baser sur les bons prémices. L'idée n'est pas de considérer la situation des années 1850-1860 au regard de ce qui existera dans les années 1960 (démarche *ex post*): il serait absurde en effet de se demander pourquoi Napoléon III n'a pas fait ce qu'André Malraux a mis en place. Il s'agit (c'est la démarche *ex ante*) de rapporter cette absence au domaine des possibles de l'époque considérée, et de s'interroger sur le hiatus qui existe entre les expériences passées et le débat public d'un côté, porteurs d'idées et de projets dans le domaine qui nous intéresse, et l'action des autorités de l'autre, très éloignée, quantitativement et qualitativement, de ces revendications. L'étude des réalités passées des « politiques culturelles » doit ainsi passer non par une confrontation diachronique, et à rebours, entre deux contextes de fait incomparables, mais par une comparaison synchronique entre ce qu'il était possible de faire, ou tout au moins d'envisager, au vu du système des représentations des contemporains, et ce qui a été effectivement fait.

Un autre exemple des potentialités de cette approche est fourni par Bronislaw Baczko à propos du projet éducatif de la Révolution[54]. Il explique en effet que pour bien comprendre ce projet, il faut se départir de la vision contemporaine du champ concerné, très influencé d'une part par les mythes fondés par la III^e République et largement entretenus depuis, et, d'autre part, déterminé par les limites actuelles de la politique éducative. « En effet, le discours révolutionnaire ne porte pas seulement sur l'école et l'enseignement », dit-il, « mais également sur les fêtes publiques, leur « système », leurs effets éducatifs, leur fonctionnement, etc. » Il invite donc à prendre en compte ces deux aspects dans l'étude des discours et projets des révolutionnaires, en faisant donc abstraction des schémas mentaux

Article paru dans la revue *Circé. Histoire. Savoirs. Sociétés*, n° 3, 2013/1, en ligne : <http://www.revue-circe.uvsq.fr/numeros-publies/numero-3/>.

contemporains qui séparent politique éducative et politique de la fête alors que les contemporains de Danton et Robespierre y voyaient les deux faces d'une même pièce.

Cet exemple du lien entre fête et éducation nous renvoie au cœur du problème de l'appréhension des politiques culturelles au XIX^e siècle par les autres sciences sociales que l'histoire. Ces deux domaines sont aujourd'hui séparés comme le sont ceux de la politique culturelle et de la politique d'éducation – séparation qui se retrouve tant dans le champ politique (depuis d'ailleurs 1959) que dans celui des disciplines de la recherche. Les secteurs d'intervention publique doivent-ils déterminer les découpages des objets d'étude ? La réponse, bien sûr positive, et ce pour des raisons évidentes (notamment en termes de sources), ne l'est toutefois que jusqu'à un certain point. Une autre logique, à l'œuvre dans le champ politique, celle des missions – qui a notamment inspiré la Révision générale des politiques publiques mise en place en 2007 –, peut également servir de mode de cadrage. Serge Graziani invite ainsi « à analyser les objectifs, les moyens et les mécanismes de la politique culturelle à partir des grands domaines où elle se manifeste » plutôt que par les secteurs d'intervention[55]. Cette approche par les missions, suivie par les spécialistes de la genèse des politiques publiques, permet, explique encore Serge Graziani, de « décloisonner les cadres élaborés par les politiques sectorielles », de « ne pas lier l'analyse à un opérateur déterminé », c'est-à-dire de transcender les réalités administratives et d'envisager l'action culturelle de façon globale et transversale, à travers un processus de « problématisation », pour paraphraser Philippe Urfalino[56], qui donne un sens à des actions dont la seule acception organique, de la réalité budgétaire comme de la configuration administrative, ne donne qu'une idée éclatée et ne permet pas de voir la cohérence.

Certes, il ne s'agit pas de relier des domaines administrativement unis aujourd'hui mais séparés au XIX^e siècle pour y trouver une cohérence *a posteriori*. Le même Philippe Urfalino relève à juste titre qu'étudier les politiques culturelles du XIX^e siècle ne saurait se réduire à se livrer à une simple addition de domaines administratifs[57]. Vincent Dubois produit la même mise en garde à propos des politiques locales de la culture[58]. Il est vrai qu'alors, en l'absence de ministère autonome ou même d'administration individualisée – élément essentiel, rappelons-le, de l'objectivation d'une politique –, il peut sembler illusoire de chercher une politique culturelle homogène, tant les champs que cette catégorie d'intervention publique recouvre aujourd'hui sont alors dispersés dans divers périmètres administratifs, relevant de traditions différentes. Pour autant, cette situation de dispersion ne saurait obérer toute idée d'homogénéité. L'approche par les missions présente en la matière un intérêt réel[59]. Le mécénat d'État, la politique du patrimoine, la protection du rayonnement français, le contrôle – administratif ou académique – de la production, constituent autant de secteurs bien définis, qui trouvent d'ailleurs leur concrétisation dans des constructions administratives parfaitement visibles, et qui ont suscité déjà de nombreux travaux.

Mais il est une autre mission, moins facile à appréhender du point de vue ministériel, et qui infuse pourtant tout le discours d'une grande partie des élites dirigeantes du XIX^e siècle. Jean-Miguel Pire évoque ainsi le « nouveau magistère culturel de l'État » assumé par les libéraux doctrinaires après 1830, lesquels « engagent une politique continue et systématique dans les domaines de l'instruction publique et de la mémoire nationale », base d'une « politique culturelle qui ne dit pas encore son nom »[60] mais dont le sens est parfaitement objectivé par Guizot – que cite largement Jean-Miguel Pire : « perfectionner » l'homme, promouvoir « son amélioration intérieure », assurer le « développement moral des générations successives[61]. » Trente ans plus tard, son lointain successeur au ministère de l'Instruction publique, Victor Duruy, souhaitant dépasser, justement, la seule politique d'instruction publique, reprend à son compte l'idée, déjà ancienne, d'une « éducation nationale », en fixant comme programme à l'Université de « faire des hommes et non plus seulement des bacheliers[62]. »

C'est donc véritablement une tâche d'acculturation que l'État semble ici s'imposer, et il faut sûrement voir dans cette mission l'élément principal de cohérence, fondateur d'une véritable politique culturelle menée par les régimes du XIX^e siècle. Mission sur laquelle bon nombre de spécialistes, issus de traditions disciplinaires différentes, se sont déjà maintes fois penchés en lui donnant des noms différents : c'est, par exemple, l'« affirmation d'une culture nationale », pour reprendre l'expression de Françoise Mélonio, qui renvoie, exemples parmi d'autres, à l'idée de « création et utilisation d'une culture nationale » dont parlait André-Hubert Mesnard en 1969, au « produire de la nation » de Pierre Rosanvallon, comme à « la formation des identités collectives » évoquée par Serge Graziani[63]. Cette idée de construction nationale est notamment au cœur des problématiques de la sociologie historique du politique, qui s'inspire, de façon critique, des travaux et des résultats de l'école du *Nation-Building*[64]. Promotion du patrimoine national, organisation de grandes fêtes publiques, politique d'harmonisation linguistique, instruction du peuple (par l'école comme par le théâtre, la bibliothèque ou le musée), développement de l'enseignement de l'histoire et de la géographie de la France, sont autant d'avatars de ce vaste projet qui, s'il ne saurait constituer une politique culturelle homogène au sens moderne du terme, n'en relève pas moins d'un projet séculaire directement hérité de l'idéal révolutionnaire. Au-delà d'ailleurs de cette seule perspective d'« éducation nationale », il s'agit de « changer l'homme », de promouvoir « la régénération sociale et morale »[65] de l'individu : on retrouve bien là les projets d'homme nouveau hérités de la Révolution[66].

Projets qui ne disparaissent pas d'ailleurs avec le XIX^e siècle, et qui peuvent constituer le chaînon manquant susceptible de donner une cohérence aux politiques culturelles de l'histoire contemporaine, de Condorcet et Guizot à Malraux, et de redonner à 1959 sa vraie place, celle d'une étape, majeure certes, mais nullement fondatrice, dans ce *continuum* évoqué par Claude Patriat. Comme l'écrit Philippe Urfalino, « la politique culturelle de Malraux manifeste nombre des composantes de l'une des figures de l'État distinguées par Pierre Rosanvallon, l'État instituteur du social », et elle doit par conséquent être replacée « dans cette tendance récurrente de l'État français à prétendre instituer la nation[67]. » 1959 ne serait, dans cette perspective, que l'héritière de 1789, des projets culturels nés de la volonté de régénération révolutionnaire d'une part, des nouvelles missions assignées à l'État, et notamment la fonction axiologique, d'autre part.

Ceci posé, il paraît légitime de replacer l'histoire des politiques culturelles dans le temps long des XIX^e et XX^e siècles, celui de la propagation de l'onde de choc provoquée par le séisme révolutionnaire. En se gardant toutefois de céder, encore, aux sirènes de l'« illusion nataliste », en reportant la naissance des politiques culturelles 170 ans en arrière, de 1959 à 1789, sans prendre en compte le fait que les révolutionnaires eux-mêmes, comme l'explique Marcel Gauchet, s'inscrivaient dans une tradition antérieure[68].

Au regard des précautions épistémologiques dont font preuve les spécialistes de sociologie historique ou de science politique dans leur étude de la genèse des catégories d'intervention publique, il apparaît que les risques de l'anachronisme et de la téléologie qui pèsent sur tout chercheur intéressé aux politiques culturelles du XIX^e siècle peuvent être dépassés, évités, et que cette approche possède une réelle légitimité. Ces politiques culturelles « avant la lettre » doivent pour cela, d'une part, être envisagées non à la lumière de 1959, mais à celle des possibilités conceptuelles, politiques, idéologiques du XIX^e siècle, et notamment des projets hérités de la Révolution. Elles doivent, d'autre part, faire l'objet d'une approche par les missions plutôt que par les secteurs d'intervention, afin de dépasser le « tropisme stato-centré » et de retrouver un objectif largement partagé par les élites dirigeantes qui se succèdent au pouvoir de la Restauration à la III^e République : celui de la « civilisation » et de la construction d'une nation.

Ainsi sera évité tout malentendu et tout anachronisme : cette politique culturelle en effet, ne signifie pas, comme aujourd'hui, la ou les politiques menées dans les domaines qui relèvent, en ce début de

Article paru dans la revue *Circé. Histoire. Savoirs. Sociétés*, n° 3, 2013/1, en ligne : <http://www.revue-circe.uvsq.fr/numeros-publies/numero-3/>.

XXI^e siècle, de la culture (ce qui mènerait à l'artificielle agrégation de secteurs, dénoncée, comme on l'a vu, et à juste titre, pour son caractère anachronique), mais plutôt comme un ensemble d'actions menées dans le but de modifier les caractéristiques culturelles (les contemporains les qualifiaient plutôt de morales) de la population. Ce serait ainsi qu'il faudrait entendre l'expression « politique culturelle au XIX^e siècle » : une politique d'acculturation, plutôt que culturelle, qui viserait à modifier la société en lui inculquant des valeurs, morales, nationales, politiques... La culture donc au sens où on l'entend alors, non pas comme domaine, mais comme processus dynamique et mélioratif, en lien d'ailleurs avec l'idée de progrès, lien qu'illustre parfaitement la préférence des hommes du premier XIX^e siècle pour le terme, hérité des Lumières, de « civilisation » [69]. C'est aussi à la quête de cet idéal que se consacreront une grande partie des élites du siècle, toutes tendances philosophiques, politiques ou religieuses confondues.

La culture donc comme processus, non comme domaine ; mais, aussi, la culture vue non pas de façon restreinte, comme « domaine particulier de productions, de pratiques et d'expériences intellectuelles et esthétiques », mais élargie, dans une perspective anthropologique, à « l'ensemble des mots, des croyances, des rites et des gestes à travers lesquels les communautés donnent sens au monde [70] » : une politique culturelle sortie donc du seul champ de la politique artistique ou patrimoniale à laquelle elle est trop souvent réduite. Le risque toutefois, serait alors, à rebours de l'idée initiale selon laquelle il n'y a pas de politique culturelle au XIX^e siècle, de considérer que tout – ou presque – est susceptible de relever d'une politique « culturelle », ce qui aboutirait d'ailleurs également à diluer la notion de « politique publique » dans un grand magma d'actions aussi ponctuelles et dispersées, et à donner un autre « vertige des foisonnements ». D'où la nécessité d'une définition claire et précise de ce champ, condition essentielle de sa validité scientifique et de sa capacité à renouveler l'étude de la façon dont les hommes du XIX^e siècle envisageaient l'homme en société.

[1] Pour des bilans historiographiques récents, voir Philippe Poirrier, *Les Enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Seuil Points Histoire, 2004, pp. 136-144 ; Loïc Vadelorge, « Quinze ans d'histoire des politiques culturelles : État, institutions, collectivités locales », *L'Histoire culturelle du contemporain*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2005, pp. 153-170 ; Pascale Goetschel, « Les politiques culturelles : un champ neuf pour l'histoire culturelle ? », *L'Histoire culture en France et en Espagne*, Madrid, Casa de Velázquez, 2008, pp. 3-21.

[2] <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ministere/Les-services-rattaches-a-la-Ministre/Comite-d-histoire/Publications-du-Comite-d-histoire>

[3] Dominique Poulot, *Bibliographie de l'histoire des musées de France*, Paris, CTHS, 1994 ; Philippe Poirrier, *Bibliographie de l'histoire des politiques culturelles, France, XIXe-XXe siècles*, Paris, La Documentation française, 1999.

[4] Pascal Ory, « Politiques culturelles avant la lettre : trois lignes françaises de la Révolution au Front populaire », *Sociologie de l'art*, Paris, La Documentation française, 1986, pp. 23-30.

[5] André-Hubert Mesnard, *L'Action culturelle des pouvoirs publics*, Paris, LGDJ, 1969, p. 548.

[6] Gérard Monnier, *L'Art et ses institutions en France. De la Révolution à nos jours*, Paris, Folio Histoire, 1995, p. 462.

[7] Philippe Poirrier, *Histoire des politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Bibliest, 1996, p. 129.

[8] Gérard Monnier, *L'Art et ses institutions...*, p. 9.

Article paru dans la revue *Circé. Histoire. Savoirs. Sociétés*, n° 3, 2013/1, en ligne : <http://www.revue-circe.uvsq.fr/numeros-publies/numero-3/>.

[9] *Id.*

[10] Loïc Vadelorge, « Quinze ans d'histoire des politiques culturelles : État, institutions, collectivités locales », *L'Histoire culturelle du contemporain*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2005, p. 153.

[11] Nous ne livrons ici qu'un aperçu de la bibliographie, en nous basant sur les études les plus générales – et les plus visibles. Pour un inventaire exhaustif de l'ensemble des publications (monographies, thèses, articles...), nous renvoyons aux publications déjà citées de Dominique Poulot et Philippe Poirrier. Leur compulsions permettrait une étude statistique intéressante de la contribution des différentes disciplines au champ de l'histoire des politiques culturelles. Nous nous concentrons également sur la production française, le propos de cet article étant surtout de réfléchir aux enjeux proprement nationaux des relations entre les différentes sciences sociales.

[12] Citons également pour mémoire une thèse soutenue en 2002 et non publiée : Émeline Wirty, *Le Pouvoir et les beaux-arts sous la Restauration (1815-1830)*, thèse de doctorat en histoire, dir. Francis Démier, Université Paris X-Nanterre, 2002.

[13] Marie-Claude Chaudonneret, *L'État et les artistes : de la Restauration à la monarchie de Juillet (1815-1833)*, Paris, Flammarion, 1999, p. 271.

[14] *Ibidem*, p. 7.

[15] *Ibidem*, pp. 8-10.

[16] Jean-Miguel Pire, *Sociologie d'un volontarisme culturel fondateur. Guizot et le gouvernement des esprits (1814-1841)*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 270.

[17] *Ibidem*, p. 8.

[18] Marie-Claude Chaudonneret, *La Figure de la République : le concours de 1848*, Paris, RMN, 1987, p. 238.

[19] Chantal Georgel, *1848. La République et l'art vivant*, Paris, Fayard/RMN, 1998, p. 229.

[20] Catherine Granger, *L'Empereur et les arts : la liste civile de Napoléon III*, Paris, École des chartes, 2005, p. 866.

[21] Jean-Claude Yon, Jean-Charles Geslot (dir.), *Le Second Empire et la culture. Réflexions sur la genèse des politiques culturelles*, colloque de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, septembre 2012.

[22] Pierre Vaïsse, *La Troisième République et les peintres*, Paris, Flammarion, 1995, p. 476.

[23] Marie-Claude Genêt-Delacroix, *Art et État sous la IIIe République. Le système des Beaux-Arts 1870-1940*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992, p. 433.

[24] Vincent Dubois, *La Politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999, p. 381.

[25] Pascal Ory, *La Belle Illusion : culture et politique sous le signe du Front populaire, 1935-1938*, Paris, Plon, 1994, p. 1033.

Article paru dans la revue *Circé. Histoire. Savoirs. Sociétés*, n° 3, 2013/1, en ligne : <http://www.revue-circe.uvsq.fr/numeros-publies/numero-3/>.

[26] Philippe Poirrier, *Les Enjeux de l'histoire culturelle...*, p. 137.

[27] Madeleine Grawitz, Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, p. 391.

[28] Mona Ozouf, *La Fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Gallimard/NRF, 1976, p. 340; Rémi Dalisson, *Les Trois Couleurs, Marianne et l'Empereur. Fêtes libérales et politiques symboliques en France 1815-1870*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2004, p. 305; Sudhir Hazareesingh, *La Saint-Napoléon : quand le 14 juillet se fêtait le 15 août*, Paris, Tallandier, 2007, p. 294 ; voir également Alain Corbin, Noëlle Gérôme, Danielle Tartakowsky (dir.), *Les Usages politiques des fêtes aux XIXe-XXe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 440.

[29] François Chaubet, *La Politique culturelle française et la diplomatie de la langue. L'Alliance Française (1883-1940)*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 321.

[30] Voir notamment : Loïc Vadelorge, *Rouen sous la IIIe République. Politiques et pratiques culturelles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 441.

[31] Vincent Dubois, *Institutions et politiques culturelles locales : éléments pour une recherche socio-historique*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1996, p. 70.

[32] Philippe Bénéton, *Histoire de mots. Culture et civilisation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1975, pp. 30-32 et 53-54 ; Denys Cuhe, *La Notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2004, p. 16.

[33] Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet, *Cinq Mémoires sur l'instruction publique*, Paris, GF-Flammarion, 1994, p. 70.

[34] Vincent Dubois, *Institutions et politiques culturelles...*, p. 23.

[35] Philippe Urfalino, *L'Invention de la politique culturelle*, Paris, Hachette, 2004, p. 9.

[36] Vincent Dubois, *Genèse d'une catégorie d'intervention publique...*

[37] Vincent Dubois, *Institutions et politiques culturelles...*, pp. 22-27.

[38] Vincent Dubois, « Politique culturelle : le succès d'une catégorie floue. Contribution à une analyse des catégories d'intervention publique », *L'État contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 177-179.

[39] Paul Dupré et Gustave Ollendorff, *Traité de l'administration des beaux-arts. Historique, législation, jurisprudence, écoles, musées, expositions, monuments, manufactures, théâtres*, Paris, P. Dupont, 1885, vol. 2.

[40] Bruno Péquignot, *Sociologie des arts*, Paris, Armand Colin, 2009, pp. 17-19.

[41] Françoise Mélonio, « La Culture, affaire d'État ? La politique culturelle des libéraux dans la première moitié du XIXe siècle », *La Production de l'immatériel. Théories, représentations et pratiques de la culture au XIXe siècle*, Paris, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2008, pp. 29-38.

[42] Daniel Rabreau, « De l'art de cour à la "République des arts" : le rôle des Lumières dans la politique culturelle de l'Ancien Régime (1745-1789) », *Quaderni*, n° 58, 2005, pp. 127-138.

Article paru dans la revue *Circé. Histoire. Savoirs. Sociétés*, n° 3, 2013/1, en ligne : <http://www.revue-circe.uvsq.fr/numeros-publies/numero-3/>.

[43] Yves Mény et Jean-Claude Thoenig, *Politiques publiques*, Paris, PUF, 1989, p. 164.

[44] Serge Graziani, « La Politique culturelle comme objet de recherche », *Quaderni*, n° 54, 2004, pp. 5-13.

[45] Vincent Dubois, « Socio-histoire et usages sociaux de l'histoire dans l'analyse de l'action publique. Réflexions à partir de la politique culturelle en France », *Faire de la science politique*, Paris, Belin, 2002, p. 161.

[46] Bruno Péquignot, *Sociologie des arts...*, p. 18.

[47] Claude Patriat, *La Culture un besoin d'État*, Paris, Hachette Littératures, 1998, pp. 66-70.

[48] Laurent Fleury, « L'Analyse des politiques et des pratiques culturelles à l'intersection de la science politique et de la sociologie », *Sociologie des arts et de la culture. Un état de la recherche*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 40. Sur le concept d'étato-centrisme, voir Massimo Borlandi *et alii* (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, Quadrige/PUF, 2005, p. 562.

[49] Yves Déloye et Olivier Ihl, « Le XIX^e siècle au miroir de la sociologie historique », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 13, 1996 | 2.

[50] Bruno Péquignot, « Préface », *Sociologie d'un volontarisme culturel fondateur...*, p. vi.

[51] Pierre Favre, « Pour une évaluation plus exigeante des fondements de la socio-histoire du politique », *Enseigner la science politique*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 217-230 (notamment ici pp. 220-223).

[52] Yves Déloye, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2007, p. 100.

[53] Bernard Lacroix, « Ordre politique et ordre social », *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, p. 515.

[54] Bronislaw Baczko, *Une éducation pour la démocratie. Textes et projets de l'époque révolutionnaire*, Genève, Librairie Droz, 2000, pp. 11-12.

[55] Serge Graziani, « La Politique culturelle comme objet de recherche »..., pp. 11-12.

[56] Philippe Urfalino, *L'Invention de la politique culturelle...*, p. 14.

[57] Philippe Urfalino, « L'histoire de la politique culturelle », *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, p. 314.

[58] Vincent Dubois, *Institutions et politiques culturelles...*, p. 24.

[59] Voir notamment : Bruno Péquignot, *Sociologie des arts...*, p. 18.

[60] Jean-Miguel Pire, *Sociologie d'un volontarisme culturel fondateurs...*, p. 6-7.

[61] *Ibid.*, pp. 59-61.

Article paru dans la revue *Circé. Histoire. Savoirs. Sociétés*, n° 3, 2013/1, en ligne : <http://www.revue-circe.uvsq.fr/numeros-publies/numero-3/>.

[62] Jean-Charles Geslot, *Victor Duruy, historien et ministre (1811-1894)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2009, p. 157-158. Sur les notions d'instruction publique et d'éducation nationale, voir Isabelle Mathieu, *L'Action culturelle et ses métiers*, Paris, PUF, 2011, pp. 10-12.

[63] André-Hubert Mesnard, *L'Action culturelle...*, p. 79 ; Françoise Mélonio, *Naissance et affirmation d'une culture nationale*, Paris, Seuil, 2001 ; Pierre Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1993, chap. II ; Serge Graziani, « La politique culturelle comme objet de recherche »..., p. 11.

[64] Yves Déloye, *Sociologie historique du politique*, pp. 51-55.

[65] Pierre Rosanvallon, *L'État en France...*, p. 118.

[66] Mona Ozouf, « Régénération », *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, pp. 821-831.

[67] Philippe Urfalino, *L'Invention de la politique culturelle...*, p. 21.

[68] Synthèse sur ce point dans Jean-Miguel Pire, *Sociologie d'un volontarisme culturel fondateur...*, p. 13.

[69] Denys Cuche, *La Notion de culture...*, pp. 11-12.

[70] Roger Chartier, « Postface », *L'Histoire culturelle : un tournant mondial dans l'historiographie ?*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon., 2008, p. 191.